

NAKİR ET MUNKAR, ANGES OU DÉMONS?

MOHAMED BERNOUSSI

ABSTRACT: In Muslim eschatology, death is seen as a transition to the afterlife, or more precisely to paradise or hell. But the grave can already be one or the other. It can turn into a place of terrible punishment, but it can also be a pleasant place that resembles paradise in many ways. It depends on the behavior of the believer, but especially on the two angels who play a key role in determining the outcome of his life. In fact, Nakīr and Munkar are two angels responsible for collecting the believer's benefits and misdeeds during his life, one on his right collecting the positive behaviors and the other on his left collecting the negative actions. Since they have never been the subject of a systematic study related to their genealogy and have been mentioned incompletely and scatteredly over the centuries, this study focuses on these two key figures of Muslim eschatology. It is divided into two parts: The first, diachronic part, attempts to reconstruct the genealogy of the discourse on these two angels in the sacred texts, the Qur'an and the sayings of the Prophet, as well as among the exegetes who later took up the subject; the second part aims to determine their place in Muslim eschatology and the role they play in the narrative economy of stories about the living dead and in defining a new type of narratives, sometimes characterized by their accidental aspect. We will try to find explanatory elements in Muslim casuistry.

Dans l'eschatologie musulmane, la mort est considérée comme une transition vers l'au-delà, plus précisément vers le paradis ou l'enfer. La tombe devient dès lors le lieu d'une nouvelle existence pour le mort. Elle peut se transformer en lieu de châtiments terribles comme elle peut être un lieu agréable, proche par de nombreux aspects du paradis. Cela dépend du comportement du croyant, mais surtout des deux anges qui jouent un rôle capital dans la détermination de l'issue de la vie. Cette étude est dédiée à *Nakīr* et *Munkar*, deux anges chargés de recueillir les bienfaits et méfaits du croyant: l'un à sa droite recueille les comportements positifs et l'autre à sa gauche les actions négatives. N'ayant jamais fait l'objet d'une étude systématique liée à leur généalogie et faisant constamment l'objet de mentions

ou de notes de lecture, ces deux personnages clefs de l'eschatologie musulmane seront ici analysés du point de vue de leur place et leur rôle dans l'économie narrative des récits de la tombe. Cette étude sera divisée en deux parties: la première, diachronique, tentera de reconstruire la généalogie du discours sur ces deux anges dans les textes sacrés, *le Coran* et les dires du prophète, ainsi que chez les exégètes qui se sont emparés par la suite du sujet; la seconde partie a pour objectif de déterminer leur place dans l'eschatologie musulmane et le rôle qu'ils jouent dans la construction de la subjectivité du mort et dans la détermination d'une narration indéterminée qui fait écho à l'eschatologie musulmane en général très marquée par la connaissance de l'issue des choses réservée exclusivement à Dieu.

KEYWORDS: Muslim eschatology, Nakīr and Munkar, Muslim casuistry

MOTS CLEFS: Eschatologie musulmane, Nakīr et Munkar, Casuistique musulmane.

1. Généalogie du discours sur les deux anges

Nakīr et Munkar ont fait l'objet depuis le siècle dernier d'un intérêt, relatif certes, mais suffisant pour attirer l'attention sur la place de choix qu'ils occupent dans la littérature de *'adāb al-qabr* (châtiment de la tombe). Wensinck (1932) est le premier à s'y intéresser dans un célèbre article de *l'Encyclopedia britannica* reproduit dans *l'Encyclopédie de l'islam*⁽¹⁾; ce qui l'amène à en parler, c'est son intérêt pour l'eschatologie musulmane. Il note que les sourates ne nomment pas les deux anges, mais en parlent seulement, tantôt en évoquant les châtiments de la tombe comme s'ils étaient infligés par Dieu, tantôt par les anges; l'auteur remarque la frappante ressemblance avec des sources hébraïques et exprime sa réserve quant à l'hypothèse d'instruire le sens de Nakīr et Munkar qui signifie «l'aversion pour quelque chose». Louis Gardet (1967) s'y intéresse aussi pour rappeler que l'interrogatoire se déroule en présence d'Ibliss qui essaye de perturber le mort et de le confondre pour ne pas répondre comme il faut aux questions.

Ces évocations globales de Nakīr et Munkar dans des perspectives générales relatives à la théologie ou à l'anthropologie musulmanes suggèrent le rôle capital qu'ils jouent dans le succès du genre de *'adāb al-qabr* qui a continué à opérer jusqu'à nos jours. Nakīr et Munkar nous

(1) Bearman 1932.

intéressent ici d'un point de vue textuel, objet de cette première partie qui relate leur naissance et analyse les textes qui en parlent.

Le premier texte d'autorité ne nomme pas Nakir et Munkar, car dans le *Coran* aucune sourate n'évoque ces deux noms. En revanche, quelques sourates évoquent des anges qui châtient les morts en les frappant par devant et par derrière. On peut en citer ici quelques unes:

{فَكَيْفَ إِذَا تَوَفَّتْهُمُ الْمَلَائِكَةُ يَصْرِيُونَ وَجُوهُهُمْ وَأَدْبَارُهُمْ}

Qu'advient-il d'eux quand les Anges les achèveront, frappant leurs faces et leurs dos ?

[MOUHAMMAD:27]

https://quranenc.com/fr/browse/french_hameedullah/47/#27

وَمَنْ أَظْلَمُ مِمَّنْ افْتَرَى عَلَى اللَّهِ كَذِبًا أَوْ قَالَ أُوحِيَ إِلَيَّ وَلَمْ يُوحَ إِلَيْهِ شَيْءٌ وَمَنْ قَالَ سَأُنْزِلُ مِثْلَ مَا أَنْزَلَ اللَّهُ وَلَوْ تَرَى إِذِ الظَّالِمُونَ فِي غَمَرَاتِ الْمَوْتِ وَالْمَلَائِكَةُ بَاسِطُوا أَيْدِيهِمْ أَخْرِجُوا أَنْفُسَكُمْ الْيَوْمَ تُجْزَوْنَ عَذَابَ الْهُونِ بِمَا كُنْتُمْ تَقُولُونَ عَلَى اللَّهِ غَيْرَ الْحَقِّ وَكُنْتُمْ عَنْ آيَاتِهِ تَسْتَكْبِرُونَ

Et quel pire injuste que celui qui fabrique un mensonge contre Allah ou qui dit : 'Révélation m'a été faite', quand rien ne lui a été révélé. De même celui qui dit : 'Je vais faire descendre quelque chose de semblable à ce qu'Allah a fait descendre.' Ah ! Si tu voyais les injustes lorsqu'ils seront dans les affres de la mort, et que les Anges leur tendront les mains (disant) : 'Laissez sortir vos âmes ! Aujourd'hui, vous allez être récompensés par le châtiment de l'humiliation pour ce que vous disiez sur Allah d'autre que la vérité et parce que vous vous détourniez orgueilleusement de Ses versets.'

[AL-AN'ÂM:93]

https://quranenc.com/fr/browse/french_hameedullah/6/#93

La seconde sourate évoque des anges chargés à la fois de recueillir l'âme du mort et de déclencher immédiatement les châtiments sans évoquer quoi que ce soit de la visite, de l'interrogatoire et de ce qui s'ensuit. Elle évoque le châtiment du feu, sous-entendant que la tombe peut devenir ou déboucher sur l'enfer, comme le soutiennent tous les exégètes.

Les hadîths du Prophète vont être beaucoup plus explicites quant aux aspects physiques et moraux des deux personnages en question ; ils vont présenter les deux anges de façon progressive, d'abord sans révéler leur nom. Le hadîth rapporté par Muslim relate l'histoire suivante :

D'après Ibn 'Abbâs, le Prophète passa un jour par deux tombes, il dit : 'Ceux qui y sont ensevelis subirent des tortures et pourtant ce n'est pas pour des péchés capitaux. En effet, l'un colportait des médisances ; quant à l'autre, il ne s'essuyait pas après avoir uriné'. Ceci dit, il se fait apporter une palme humide, la partagea en deux, planta chacune des deux parties devant une tombe, puis dit : 'J'espère que leurs tourments seront allégés tant que ces deux parties restent vertes'. (439).

Dans d'autres hadîths, les tortures sont liées à des anges, mieux encore à deux anges qui vont avoir un nom, un visage et des traits caractéristiques:

Dans le *Sahih* d'Abu Hâtil d'après Abū Hurayra qui a dit, le prophète a dit: Lorsque le mort est enterré, deux anges noirs et bleus appelés *Nakîr* et *Munkar* viennent le voir et lui demandent que disais-tu? et l'autre de répondre: je disais qu'il n'y a de Dieu que Dieu et que Muhammad est son prophète, alors ils lui disent: nous savions tout cela; sa tombe alors s'élargit de 70 coudes sur 70 coudes et s'illumine. Il leur demande : allez voir ma famille et annoncez-leur la nouvelle, et eux de lui répondre, dors avec le sommeil du marié que seul l'amour de sa femme éveille jusqu'au jugement dernier [...] » (Ibn Qayyim 1992, p. 78).

Un second hadîth va dans ce sens tout en accentuant les traits des deux personnages. On peut lire ainsi ce portrait délibérément destiné à produire des effets d'épouvante:

Al-Tabarani a repris à la suite du hadîth d'abū Hureira qui a dit : nous avons accompagné le prophète à un enterrement, à la fin lorsque tout le monde est parti, le prophète a dit : il est maintenant en train d'entendre le bruit de leurs babouches, viennent le voir Nakîr et Munkar, leurs yeux sont comme des pièces de cuirs, leurs crocs comme les cornes des vaches, et leur voix comme le tonnerre... Après on lui ouvre une voie sur l'enfer et on lui jette des scorpions et des dragons qui avec un seul souffle sur la terre la rendrait stérile pour toujours, et la terre se resserre sur lui jusqu'à confondre ses côtes. (Ibn Rajab 1985, p. 25).

A partir du II^{ème} siècle, les anges et leur nom évoqué dans des hadiths analogues à ceux vus plus haut vont recevoir un appui et une accréditation inconditionnelle dans la tradition, notamment dans le *al-Fiqh al-akbar*⁽²⁾ attribué à Abī Hanīfa. Ils vont gagner en traits caractérisant leur face, leur allure et leur corps. La raison de ce sursaut et de cet appui inconditionnel, on peut la chercher dans les désaccords, voir les conflits qui opposaient les traditionalistes et leurs adversaires, les Mutazilites. Ces derniers vont en effet de façon générale durcir les lignes interprétatives du *Coran*, mais en particulier mettre la reconnaissance des châtiments de la tombe au premier plan de la profession de foi musulmane. Les Mutazilites défendaient à l'époque l'idée que les châtiments de la tombe et que Nakīr et Munkar sont des métaphores et ne doivent en aucun cas être considérés d'un point de vue littéral. C'est pour cela que l'on peut retrouver par exemple dans les articles 18 et 19 de la *Waṣīyyat d'Abū Hanīfa* : « Nous confessons que le châtiment dans la tombe aura lieu sans aucun doute. Nous confessons que vu les traditions sur le sujet, l'interrogatoire réalisé par Munkar et Nakīr est un fait réel ».

L'expression *fait réel* fait désormais partie de la profession de foi musulmane et toute l'exégèse qui suit va en détailler et en ratifier l'importance.

At-Tirmidī (m.279 :892) évoque dans son *Jāmi' As-sahih* des hadiths attribués au Prophète qui dépeignent avec encore plus de précision les deux anges, leur attribuant des yeux bleus ou verts, une peau noire et une violence insoutenable. At-Tirmidī ajoute cependant pour respecter la tradition philologique d'authentification des textes sacrés qu'il s'agit de hadiths d'authenticité sûre ou qui doit l'être vu le but visé. Ceci a donné lieu à une pratique intertextuelle qui autorise d'autres personnes supposés témoins de faits similaires à les raconter même si le trait est forcé ou exagéré. Cette pratique a connu un sort sans précédent car tout simplement exagérer ou amplifier, voire inventer est une chose qui se justifie par la noblesse du but visé, à savoir édifier les âmes. Et voilà que quiconque animé par cette

(2) Le livre est attribué à Abū Hanīfa et fait partie de la doctrine salafiste, c'est-à-dire d'une tendance qui prône le retour au *Coran* et la prédilection donnée au sens littéral. Le livre a eu beaucoup de succès grâce à sa forme succincte composé de *matn*, c'est-à-dire d'arrêtés sur diverses questions de la jurisprudence musulmane formulés de façon brève et tranchée pour ne pas dire inconditionnelle. Ce livre va susciter beaucoup de commentaires et d'exégèses qui ont fini par le transformer en prétexte.

ambition morale peut se permettre de rapporter des dires attribués au prophète et ajouter davantage de choses sur ces créatures aux cheveux longs et aux yeux bleus phosphorescents, crachant le feu et marchant sur leurs cheveux longs et creusant la tombe avec des crocs aussi longs que les cornes d'une vache. Nakīr et Munkar font l'objet de portraits et de descriptions de plus en plus hideuses, frôlant parfois le burlesque.

A partir du quatrième siècle, on assiste à davantage d'intérêt pour *'adāb al qabr* (Châtiments de la tombe) et pour Nakīr et Munkar au point de consacrer à ce sujet des volumes à part contrairement au passé où ils étaient traités avec d'autres questions du dogme musulman dans des sommes.

Al-Bayhaqī⁽³⁾ (384-458) renforce cette tendance ouverte par le Fiqh Akbar attribué à Abū-Hanīfa en composant un volume intitulé *Ithbāt 'dāb al qabr wa su'al al-malakayne* (La preuve du châtiment de la tombe et de la question des deux anges). Le volume, composé de trente et un chapitres, détaille les preuves en citant de façon systématique les sourates consacrées à la vie après la mort et les exégèses destinées à en expliciter le sens, quitte à ajouter parfois des choses qui ne sont clairement pas citées dans le texte d'origine. Le chapitre consacré à l'affirmation de la parole des croyants comme le stipule la sourate de Ibrāhīm dans le verset 27: "Allah affermit les croyants par une parole ferme dans la vie présente et dans l'au-delà" est étayé par sept hadīths; celui de la menace de 'adāb al-qabr sur les mécréants par cinq hadīths; ceux consacrés à Nakīr et Munkar, étayés par 41 hadīths; et enfin ceux qui y croient, par 11 hadīths; et ceux qui n'y croient pas, par 14 hadīths.

Ce décompte est important, d'abord il révèle un nouveau souci de regrouper à part les dires consacrés au sujet et d'autre part de dire certaines choses, mais sans les dires explicitement. On peut penser à tort qu'il ne s'agit que de redites déjà existantes dans toutes les sommes des dires du prophète, mais cette nouvelle réorganisation a une signification à part. On ne peut pas dire que Al-Bayhaqī n'a rien dit de nouveau. Ce serait une erreur, car ici la disposition des matières est nouvelle.

Ibn Qayyim (696) est sans doute le plus éloquent sur ce sujet et le plus suivi par la postérité. Il consacre un volume entier au sujet de

(3) Abū Bakr Ahmad b. Hussein Al-Bayhaqī est né à Bayhak (384) ; il fut le disciple de Abū Abdillāh Al-Hākīm, de Abū Bakr b. Fourk, de Al-Asbahānī et de Al-Baghdādī. Il composa de très nombreux ouvrages parmi lesquels un qui intéresse de près notre sujet, intitulé : *Hayāt al-anbiyā' fi qubūrihim* (La vie des anges dans leur tombe).

l'après-mort et quelques chapitres à Nakīr et Munkar. Mais il se démarque de ces prédécesseurs par le choix d'un fil conducteur, celui de l'âme. Ibn Qayyim a senti plus que quiconque la gravité des objections des Mutazilites, l'importance de l'âme par rapport à la question du châtimement de la tombe et particulièrement par rapport à Nakīr et Munkar. Ce volume réunit donc tous les dires du prophète et des exégètes sur l'âme des morts et des vivants, la communication entre eux, ainsi que tous les aspects concernant les lieux où ces âmes se déplacent, se réunissent et s'informent de ce que disent les vivants. Ibn Qayyim fait le point sur ces questions en défendant farouchement la réalité du châtimement de la tombe et de tous les personnages clefs qui y participent. Nakīr et Munkar acquièrent dans ce contexte plus de présence et de réalité. Les nombreuses évocations des dires des autres exégètes tendent à clarifier les choses et ratifier définitivement la réalité du châtimement de la tombe, voire fixer une seule et unique ligne interprétative pour des textes qui peuvent en supporter plusieurs. Selon l'auteur chaque fois que l'on parle des anges, il s'agit de Nakīr et Munkar et il n'y a aucune ambiguïté là-dessus comme essayent de le relayer les Mutazilites et d'autres contradicteurs qui doivent être blâmés pour cela. Il affirme de façon ferme et inconditionnelle son opinion à ce sujet:

Beaucoup de Mutazilites ont dit: il n'est pas convenable d'appeler des anges de Dieu, Nakīr et Munkar, car le Munkar est juste le mot qui désigne le résultat du balbutiement du mort lorsqu'il est interrogé, tandis que le mot Nakīr exprime la réprimande des deux anges.

As-sālihi et Sālih ont dit à ce sujet: le châtimement de la tombe s'applique sur le mort sans rendre l'âme au corps, et le mort peut souffrir, sentir la douleur et le savoir sans l'âme et cela concorde avec les paroles des Karamias.

Une partie des Mutazilites ont dit que Dieu dans sa majesté fait souffrir les morts dans la tombe et leur inflige des douleurs sans qu'ils les ressentent, mais lorsqu'ils sont ressuscités le jour du jugement dernier, ils retrouvent ces douleurs et les ressentent; ils ont ajouté à ce sujet: la situation des tourmentés de la tombe ressemble à celle des personnes ivres ou évanouies, si on les frappe, ils ne ressentent rien, quand ils retrouvent leur esprit, ils ressentent la douleur des coups.

Un autre groupe de Mutazilites a rejeté catégoriquement le châtimement de la tombe comme Derār b. Amer et Yahyā b. Kāmel selon le dire

de Al-Murīṣī, et ce sont des dires de gens corrompus et égarés. (Ibn Qayyim 1992, p.81).

Ibn Qayyim s'attaque ici à une des contradictions et des conséquences paradoxales du châtimement de la tombe et de Nakīr et Munkar ; paradoxes pointés du doigt par les Mutazilites comme il en rend compte lui-même avant de les condamner fermement. Selon les mêmes Mutazilites, si on suit jusqu'au bout l'idée du châtimement de la tombe et l'effet de terreur et d'épouvante que provoquent les châtimements du mort, cela signifie que ce dernier a un corps, qu'il ressent et qu'il est vivant. Or comment être vivant dans une tombe ? La chose est paradoxale, non seulement d'un point de vue logique, mais aussi d'un point de vue narratif ou sémiotique. Rappelons comment fonctionne le sens ou la narration d'un point de vue sémiotique :

Aucune chose, objet ou personne, ne peut acquérir un sens si elle n'est pas d'une certaine façon comparée à ce qu'elle fut avant, à ce qu'elle pourra devenir et à une autre chose qui pourrait être à sa place. Le sens est, avant même d'être signifié, conceptuel, direction, processus, changement. Aucun signifié, aucun récit ne se donne dans une stagnation absolue. (Marrone 2016, p. 32)

C'est ce qui semble être le défi de personnages comme Nakīr et Munkar. Défi qui consiste à donner la réplique au mort, à agir sur un espace *a priori* sans spatialité ou sans cadre spatio-temporel. La question qui se pose est comment réanimer les catégories d'un récit bloqué et provoquer de façon particulière des transformations narratives. C'est ce que nous allons voir dans la seconde partie.

2. Place dans l'économie narrative et dans l'eschatologie musulmane

Pour comprendre le rôle de Nakīr et Munkar, il faut rappeler ici le statut problématique du mort-vivant et d'un espace aussi paradoxal que celui de la tombe. Cette dernière est un environnement extrême, elle n'offre ni convivialité ni attrait, mais doit le devenir, de même

que le mort, et ce pour les impératifs du genre. La tombe et le mort mettent au défi quiconque les raconte, car il s'agit d'un espace et d'une subjectivité singuliers, à cheval sur plusieurs mondes possibles⁽⁴⁾, celui des vivants qui est le nôtre et selon lequel il s'agit d'un mort, qui ne peut ni bouger ni s'animer et encore moins jouer un rôle ; le deuxième monde possible est celui de l'au-delà que nous ne connaissons pas, mais que nous sommes amenés à adopter et à faire nôtre pour des raisons religieuses ou pour des raisons sémiotiques, grâce à des formes d'accréditations spécifiques au discours religieux et au discours tout court.

Comme son nom l'indique, le personnage du mort-vivant réfère à une identité paradoxale : le mort n'a aucune identité car il ne peut s'identifier et a toujours besoin de quelqu'un de vivant pour ce faire. Ce mort-là ne nous intéresse pas et n'intéresse pas l'existence sémiotique. Dans le néant où il est ancré et dont il fait désormais partie, son seul intérêt est casuistique, il fait peur et sert d'épouvantail pour pouvoir susciter l'espoir d'esquiver cette réalité affreuse par la voie tracée du salut. C'est donc une fois qu'il est réanimé que le mort peut jouer un rôle dans le récit et se faire construire une identité. Notons au passage un élément important ici, c'est que le mort-vivant est maintenant dans un état d'incertitude quant à son identité jusqu'à l'arrivée des deux anges ou démons qui sont Nakīr et Munkar. Ce sont ces deux personnages, adjuvants ou opposants selon l'issue, qui orientent la nature de l'identité du mort-vivant qui se décline en deux types: le félicité ou le damné; un troisième type d'identité donnée d'emblée en vrac est celle de martyr qui en quelque sorte échappe à l'interrogatoire des deux anges.

Dans les hadīths, le premier élément de subjectivité est l'ouïe; le mort l'est toujours mais il peut entendre: "AT-tabarāni a repris à la suite du hadīth d'abou Hurayra qui a dit: nous avons accompagné le prophète à un enterrement, à la fin lorsque tout le monde est parti, le prophète a dit: il est maintenant en train d'entendre le bruit de leurs babouches [...]" (Ibn Rajab 1985, p. 25)⁽⁵⁾.

(4) Pour une mise au point détaillée sur la notion de mondes possibles, voir Alèn Sture (ed.) 1989.

(5) Nous citons une seconde fois le début du hadith cité déjà en entier auparavant qui met l'accent de façon subtile sur la solitude du mort.

L'un des points marquants de la subjectivité mis en avant ici est l'extrême solitude (lorsque tout le monde est parti)⁽⁶⁾, l'abandon par les autres, les vivants qui s'en vont et la souffrance muette, puisque le seul sens qui est activé chez le mort est l'ouïe. Mais peut-on démarrer un récit avec un seul personnage privé de surcroît de tous les sens exceptés celui de l'ouïe ? La réponse est bien évidemment non. Cela demeure donc insuffisant car le récit et ses catégories restent bloquées; c'est là que sont introduits Nakīr et Munkar avec plus de caractérisations comme le décrit le hadīth suivant:

Dans le Sahīh d'Abū Hātil d'après Abū Hurayra qui a dit, le prophète a dit: Lorsque le mort est enterré, deux anges noirs et bleus appelés *Nakīr* et *Munkar* viennent le voir et lui demandent: que disais-tu? et l'autre de répondre: je disais qu'il n'y a de Dieu que Dieu et que Muhammad est son prophète, alors ils lui disent: nous savions tout cela; sa tombe alors s'élargit de 70 coudes sur 70 coudes et s'illumine. Il leur demande: allez voir ma famille et annoncez-leur la nouvelle, et eux de lui répondre: dors avec le sommeil du marié que seul l'amour de sa femme éveille jusqu'au jugement dernier [...] (Ibn Qayyim 1992, p. 78).

Durant l'interrogatoire, le mort doit affronter les deux anges et répondre aux questions, c'est-à-dire passer l'épreuve. Sa subjectivité se construit à mesure et reste étroitement liée au verdict des deux anges. Dans le cas de la réussite de l'épreuve, le mort est comparé à un jeune marié ; mais il y a plus: le mort communique *via* les anges avec sa famille ; il est heureux et peut leur transmettre cela. Les deux anges acquièrent ici le statut d'adjuvants qui aident le protagoniste à profiter des bienfaits de l'épreuve qualifiante.

Le deuxième exemple concernant toujours la figure du félicité est exprimé dans ce hadīth. Le hadīth parle des anges qui font plus pour la subjectivité du mort et l'on est en mesure de penser qu'il s'agit de Nakīr et Munkar ainsi que le défendent certains exégètes, notamment Ibn Qayyim comme nous l'avons vu dans la première partie :

(6) La solitude de l'après-mort est devenue un *topos* qui sera repris jusqu'à nos jours en littérature mais aussi dans les productions des films ou séries dédiées au sujet, le plus célèbre étant la série *The Walking Dead*.

Le Coran monte auprès de Dieu et lui demande un lit et un tapis, et aussitôt on lui ordonne un lit, un tapis et une lanterne du paradis, portés par mille anges [...] Les anges le visitent, dressent son lit et mettent le tapis sous ses pieds et du jasmin sur son corps, ils l'installent sur son nouveau lit, le mettent sur le côté droit et le laissent; alors il s'y (le lit) met au-dessus regardant les anges monter au ciel et pousser *le Coran* dans la direction de la Mekke, et Dieu aussitôt élargit sa tombe.

Abdu R-rahmāne a dit : c'était dans le livre de Mu'āwiya : Dieu lui agrandit sa tombe une distance de 400 ans à pied, ensuite on prend le jasmin sur son corps et on le met à côté de son nez pour s'en délecter jusqu'au jugement dernier. (Ibn Rajab 1985, p.108)

Nous avons choisi ce passage, non seulement parce qu'il nous renseigne sur l'interaction de la spatialité de la tombe avec le corps béni, mais aussi pour illustrer l'embarras et les contradictions qu'engendre la description détaillée de ce corps. En effet parler de cela présuppose que le sujet soit conscient de ce qui lui arrive et jouisse de ses récompenses ; la contradiction est qu'il s'agit d'un sujet *a priori* mort. Le récit reproduit à sa manière cette contradiction et cet embarras, car comme on le remarque au moment de la visite des anges, le sujet n'existe pas en tant qu'entité consciente, il est au début porté et mis sur le côté droit comme lorsqu'il s'agit d'un corps mort, ensuite c'est le mort lui-même qui s'y met lui-même et profite des sens de la vue et de l'odorat, le premier pour voir les anges monter au ciel, et le second pour se délecter du jasmin. En tout cas, la tombe devient un lieu convivial et habitable et le mort acquiert une identité proche par de nombreux aspects de tout croyant récompensé pour sa piété.

Le deuxième type de sujet que déterminent Nakīr et Munkar est celui du damné ou du maudit. Cette identité, comme dans le cas du félicité, est déjà annoncée par des traits présupposés relatifs à la figure du mécréant en général dans l'encyclopédie musulmane, mais elle est plus prononcée et prend parfois des tournures violentes et choquantes, toutes justifiées, comme on peut le comprendre, par le but qui est l'édification des âmes.

Les récits de Nakīr et Munkar sont des récits d'interrogatoire ; ils présentent des oppositions fixes. Interrogé par ces deux personnages, le mort peut parler et s'animer ; à l'issue de l'interrogatoire, il peut

être récompensé et n'a donc que des adjuvants, les deux anges, comme il peut être damné et n'a ainsi que des opposants, les deux démons et d'autres créatures chargées de le faire souffrir davantage. Avant le jugement des deux anges ou démons, le mort est maintenu dans une indétermination qui crée un pseudo-suspense et fait l'intérêt qu'on connaît pour les vivants, puisque chacun, grâce à des récits cadres, peut se projeter dans d'autres récits, mais sans échapper à l'indétermination du récit originel durant toute sa vie, ratifiant par là un mouvement pendulaire où dans des moments d'espoir, il se projettera dans le personnage du félicité et dans des moments de doute ou de crise dans celui du damné.

Les transformations narratives du récit de la tombe sont donc réduites au minimum. Si le mort ne répond pas comme il faut, il acquiert le statut de damné et subira les conséquences liées à une telle disgrâce. Sa tombe se réduit jusqu'à écraser ses côtes et le châtiment est éternellement reproduit. Si le mort répond comme il faut aux questions de Nakīr et Munkar, il réussit l'épreuve qualifiante, le récit jusqu'alors bloqué, se relance en réactivant les autres catégories du récit, description statique et dynamique, spatialité et interactions intersubjectives ou narratives. La tombe devient un lieu habitable et habité et se voit malgré tout⁽⁷⁾ dotée d'un espace et d'une spatialité. Désormais le mort qui se voit doté de cette nouvelle identité investit l'espace et jouit de ses dimensions et de ses sens dont deux sont seulement activés, l'ouïe et la vue comme le montre le hadīth déjà cité.

Les deux anges se révèlent comme un élément crucial de la relation intersubjective⁽⁸⁾ qui permet au mort d'agir et même de communiquer avec les vivants (allez voir ma famille et annoncez-leur la nouvelle). Mais leur action demeure cependant prudente, il s'agit d'une intersubjectivité fragile et risquée puisque les deux anges sont là pour éprouver

(7) Voir à ce propos Bernoussi (2024).

(8) Cette fonction intersubjective est soutenue par des principes présubjectifs liés aux spécificités de l'eschatologie musulmane selon laquelle la mort n'est pas irréversible, Dieu peut ressusciter partiellement ou entièrement le corps humain, comme le stipule le Coran : "Tu n'auras à te soucier d'aucune affaire, tu ne réciteras aucun extrait du Coran et vous n'accomplirez aucune action dont Nous ne soyons témoin quand vous l'entamerez. Rien n'échappe à ton Seigneur, fût-ce le poids d'un atome sur terre ou dans les cieux, ni même un poids plus petit ou plus grand, qui ne soit consigné dans un Livre explicite" (Cor. Younès, Jonass 61), ou encore : "Le jour où leur langue, leurs mains et leurs pieds témoigneront contre eux pour ce qu'ils faisaient" (Cor. An-nūr, la lumière 24).

un mort qui doit l'être selon les principes du dogme et qui doit se réanimer de façon prudente selon les principes du discours.

Il y a cependant quelque chose de plus important à ajouter à propos de l'interrogatoire de Nakīr et Munkar et qui change tout; nous avons parlé plus haut de pseudo-suspense, car à la fin de chaque interrogatoire, Nakīr et Munkar avant de prononcer leur sentence, placent cette phrase: "nous savions tout cela" qui balaye le récit précédent avec toutes ses étapes et ses transformations (attente, épreuve puis qualification ou disqualification), attirant l'attention sur la place somme toute relative de leur importance qui désormais fait d'eux des artifices narratifs pour construire la subjectivité du mort.

Cependant il ne faut pas oublier que ces récits de morts sont destinés aux vivants pour s'y projeter. C'est une évidence certes, mais une évidence dont les conséquences sont infinies, puisque ces récits simples et prévisibles et ces personnages tout aussi simples et prévisibles que sont Nakīr et Munkar deviennent des récits cadres et des personnages cadres promus à un rôle de catalyseurs narratifs enclenchant un mouvement pendulaire où dans des moments d'espoir l'on se projettera dans le personnage euphorique et dans des moments de doute, dans le personnage dysphorique, sans parler des conséquences au niveau du comportement; Nakīr et Munkar deviennent tour à tour ange ou démon selon les circonstances et l'humeur. Le lecteur, tel le mort de la tombe, se construit et se déconstruit constamment. Le récit de la tombe devient un récit qui déclenche une mise en abîme de récits cadres qui le dépassent. Comment expliquer cette indétermination et ce mouvement pendulaire?

Un premier élément d'explication est sans doute celui de l'origine du mal dans la tradition musulmane. Comme l'expliquent de nombreuses sourates du *Coran*, le mal est incarné par Ibliss qui fut au début un ange de grande importance et qui a été maudit suite à son refus de s'incliner devant Adam et Eve lorsque Dieu les a créés et lorsqu'il a demandé à tous les anges de le faire pour montrer la supériorité de la race humaine sur toutes les autres créatures. Ibliss est donc présent en permanence et peut jouer un rôle dans l'indétermination de l'issue de la tombe. Louis Gardet (1967) rapporte qu'il est toujours tapi dans un coin de la tombe pour perturber l'interrogatoire des deux anges.

L'indétermination narrative est donc maintenue et le récit peut rebondir de façon imprévisible.

Un autre élément d'explication, corolaire au premier, est celui qui est relatif à la casuistique et au monothéisme musulman. Celui-ci s'appuie sur le dogme du caché (*al-Ghayb*). Seul Dieu connaît l'issue des choses. Car même si la sentence de Nakīr et Munkar est claire pour envoyer les mécréants en enfer et les croyants au paradis, les choses ne sont pas pour autant arrêtées : Dieu ou le prophète peuvent intervenir et infléchir la logique du récit ou l'issue des choses. Dans le cas de Dieu, c'est son pouvoir absolu et son savoir infini qui jouent ; dans le cas du prophète, c'est le principe de l'intercession qui lui est exclusivement réservée par rapport aux autres prophètes. Nous sommes désormais dans un autre récit potentiel qui dépasse celui de l'interrogatoire de Nakīr et Munkar et qui permet un développement sans précédent de cette littérature depuis le II^e siècle. Cette indétermination quant à l'issue n'affecte pas seulement la logique du récit mais aussi l'identité des personnages qui demeurent en quelque sorte en sursis dans certains récits ou susceptibles de passer dans l'identité opposée grâce à des artifices narratifs comme le songe, la rêverie, ou le témoignage⁽⁹⁾.

Elle révèle de façon indirecte que le plus important dans Nakīr et Munkar, comme dans la littérature qui les fait exister, n'est pas la fonction informative ou narrative, mais la fonction performative qui consiste à sous-entendre que même ces deux anges avec leur sévérité et leur intransigeance n'ont pas le dernier mot et que seuls Dieu et son prophète l'ont. En ce sens Nakīr et Munkar sont, avant d'être anges

(9) Comme nous l'avons développé ailleurs (Bernoussi 2024), le récit de Nakīr et Munkar peut servir comme point de départ ou comme cadre de référence à de nombreux récits ou témoignages qui ont donné lieu à un véritable genre populaire; on peut donner cet exemple d'un témoin comme dans le passage qui suit: "Al-Hārith Ibn Manāl raconte, j'ai visité Jubāna et me suis endormi dans un mihrāb à côté d'une tombe; j'ai entendu le bruit d'une barre en fer avec laquelle on frappait quelqu'un qui avait une chaîne autour du cou, le visage noir et les yeux bleus, qui disait: mon Dieu, qu'ai-je fait? si les gens du monde me voyaient, ils ne commettraient plus jamais de péchés, je m'étais trop occupé des plaisirs qui m'avaient consumé, quelqu'un pourrait-il avertir ma famille de mon état ? Je me suis alors réveillé en sueur et suis allé voir ses trois filles qui avaient pleuré et avaient prié Dieu de lui pardonner. Quelques jours après, je m'étais endormi au même endroit et avait vu l'homme heureux avec une couronne et des babouches en or." (Ibn Taymiyya 661/1988, p. 99).

ou démons, une trouvaille sémiotique qui remplit comme il faut son rôle intersubjectif car ils contribuent à l'élaboration de l'identité d'un mort — les cadavres sont toujours encombrants — en faisant de lui un personnage qui se délecte ou qui souffre selon l'issue ; ils jouent aussi un rôle déterminant dans la réactivation d'autres récits et se révèlent comme des ressorts efficaces pour une véritable machine à faire rêver ou à cauchemarder.

Références bibliographiques

- BAYHAQĪ AL A.B. (1986) *Ithbāt 'Adāb al-qabr wa su'āl al-malakayn (Démonstration de 'Adhāb al-Qabr et question des deux anges)*, Dar al-Turāt al-Islāmī, Le Caire.
- BEARMAN P. (ed.) *Nakir*, in *Encyclopédie de l'Islam en ligne* (EI-2 French), Brill, Leiden.
https://doi-org.bnf.idm.oclc.org/10.1163/9789004206106_eifo_DUM_2943.
- BERNOUSSI M. (2021) *Communiquer le corps dans la culture marocaine*, L'Harmattan, Paris.
- . (2022) “Con o senza ombilico”, in F. Chiaia et J. Ponzio (eds.), *Il Corpo e il sacro*, Mimesis, Milano.
- . (2024) *Défis sémiotiques de l'écriture du mort dans la littérature de la tombe*, “Semiotica”, 259: 79–95.
- BRADLEY R. et N. SWARTZ (1979) *Possible Worlds: An Introduction to Logic and its Philosophy*, Hackett Publishing Company, Indianapolis.
- DOLEZEL L. (1989) “Possible World in Literature” in A. Sture (ed.), *Possible Worlds in Humanities, Arts and Sciences. Proceeding of Nobel Symposium 65*, De Gruyter, Berlin–New York.
- GARDET L. (1967) *Les grands problèmes de la théologie musulmane. Dieu et la destinée de l'homme*, Vrin, Paris.
- KATĪR IBN A. (1999) *At-tafāsīr (Les exégèses)*, Dār Tayba, Ar-riyād.
- MANDŪR I. (1990) *Lisān al-Arab*, Dār Sāder, Beyrouth.
- MARRONE G. (2011) *Introduzione alla semiotica del testo*, Laterza, Roma–Bari.
- QAYYIM IBN (696/1992) *Ar-rūh (L'âme)*, Dār al-kutub al-‘ilmiya, Le Caire.
- QURṬUBĪ AL- Ibn Ḥabīb (1260/1996) *At-tadkira fi aḥwāl al-mawtā wal-ākhirā* (Rappel des états des morts et de l'au-delà), Dār al-Kutub al-‘ilmiya, Le Caire.

- RAJAB IBN A.R. (736/1985) *Ahwāl al-Qubūr wa aḥwālī ahlihā ilā an-uchūr* (Les terreurs des tombes et les états de ses locataires jusqu'à la résurrection), Al-Maktaba al-Qayyima.
- SUYŪṬĪ Al-, Jalāl al-Dīn (1561/2008) *Sharḥ as-sudūr bisharḥ al-Mawtā wal-qubūr* (Soulagement des cœurs et explication des morts et des tombes), Dār ibn Katīr, Beyrouth.
- STURE A. (ed.) (1989) *Possible Worlds in Humanities, Arts and Sciences. Proceeding of Nobel Symposium 65*, De Gruyter, Berlin–New York.
- TAIMIYA Ibn (661/1988) *Fatāwā 'Adhāb al-Qabr* (Fatwas sur le châtimement de la tombe), Dar al-Hadīh, Le Caire.